

## AVIS DE MARCHE ACCORD CADRE DE SERVICES

### 1 – Identification de la consultation

#### MARCHE 2026-09 PRESTATIONS D'EXPLOITATION ET DE MAINTENANCE CVC DES SITES DE L'UNIVERSITE RENNES 2

### 2 – Objet

Le contrat porte sur les prestations relatives à l'exploitation et à la maintenance CVC des sites de l'établissement.

| Codes CPV  | Libellés CPV                                                       |
|------------|--------------------------------------------------------------------|
| 50700000-2 | Services de réparation et d'entretien d'installations de bâtiments |

### 3 – Caractéristiques

#### 3.1 – Procédure retenue

Appel d'offres ouvert (Article R2124-2 1° - Code de la commande publique).

#### 3.2 – Forme du contrat et valeur estimée

La forme retenue pour l'exécution du contrat est un accord cadre à bons de commande sans minimum et avec maximum mono-attributaire en application des articles R2162-2, R2162-4 1° et R2162-13 à R2162-14 du Code de la commande publique.

Le montant maximum pour la durée totale de l'accord-cadre, est de 1 000 000 € HT.

Les prestations du contrat ne font l'objet d'aucune décomposition pour les motifs suivants : impossible d'assurer la coordination.

#### 3.3 – Tranches

Sans objet.

#### 3.4 – PSE

##### 3.4.1 – PSE obligatoires

Sans objet.

### 3.4.2 – PSE facultatives

Sans objet.

## 3.5 – Variantes

### 3.5.1 – Variantes obligatoires à l'initiative de l'acheteur

Sans objet.

### 3.5.2 – Variantes facultatives à l'initiative de l'acheteur

Sans objet.

### 3.5.3 – Variantes à l'initiative du candidat

Non autorisées.

## 3.6 – Durée du marché

Le contrat est conclu pour une période ferme de 24 mois à compter du 4 décembre 2026, date de prise d'effet opérationnelle des prestations forfaitaires.

Une période de préparation (période de recouvrement) de 15 jours est prévue, avant cette date. Cette période n'est pas incluse dans la durée totale du contrat.

## 3.7 – Lieux d'exécution

Les prestations relevant du présent contrat sont à exécuter sur les sites suivants dépendant de l'Université Rennes 2 :

| Campus / Site                 | Adresse                        | CP    | Ville        |
|-------------------------------|--------------------------------|-------|--------------|
| Campus Villejean              | Place du Recteur Henri Le Moal | 35043 | RENNES       |
| Campus La Harpe               | Avenue Charles Tillon          | 35044 | RENNES       |
| Archives de la Critique d'Art | 4 Allée Marie Berhaut          | 35000 | RENNES       |
| Campus Mazier                 | 2 Avenue Antoine Mazier        | 22015 | SAINT-BRIEUC |

Le titulaire est réputé connaître les locaux, les possibilités d'accès et les problèmes d'installation qui pourraient en découler.

## 3.8 – Visite des lieux

La visite des lieux n'est **pas prévue** pour le site des Archives de la Critique d'Art

### 3.8.1 – Visite obligatoire

La visite des lieux est **obligatoire** pour les Campus Villejean et La Harpe à Rennes.

### 3.8.2 – Visite facultative

La visite des lieux est **facultative** pour le Campus Mazier et le Gymnase de la Vallée à Saint-Brieuc,

### 3.8.3 – Calendrier des visites

Les candidats doivent effectuer une visite du site dans les conditions suivantes. Les visites seront communes à plusieurs candidats :

#### - Visite Campus Villejean et La Harpe :

| Dates |                            | Lieu de rdv                                   | Horaires      |             |
|-------|----------------------------|-----------------------------------------------|---------------|-------------|
|       |                            |                                               | Matin         | Après-midi  |
| S39   | Lundi 21 septembre 2026    | Campus Villejean<br>Bâtiment D<br>Bureau D207 | 08h30 à 11h30 | 14h00-17h00 |
|       | Mardi 22 septembre 2026    |                                               | 08h30 à 11h30 | 14h00-17h00 |
|       | Mercredi 23 septembre 2026 |                                               | 08h30 à 11h30 | 14h00-17h00 |
| S40   | Lundi 28 septembre 2026    |                                               | 08h30 à 11h30 | 14h00-17h00 |
|       | Mardi 29 septembre 2026    |                                               | 08h30 à 11h30 | 14h00-17h00 |
|       | Mercredi 30 septembre 2026 |                                               | 08h30 à 11h30 | 14h00-17h00 |
|       | Jeudi 01 octobre 2026      |                                               | 08h30 à 11h30 | 14h00-17h00 |

#### - Visite Campus Mazier et Gymnase la Vallée :

| Dates |                            | Lieu de rdv                         | Horaires      |             |
|-------|----------------------------|-------------------------------------|---------------|-------------|
|       |                            |                                     | Matin         | Après-midi  |
| S39   | Lundi 21 septembre 2026    | Campus Mazier<br>Accueil Bâtiment D | 08h30 à 11h30 | /           |
|       | Mardi 22 septembre 2026    |                                     | 08h30 à 11h30 | 14h00-17h00 |
|       | Mercredi 23 septembre 2026 |                                     | 08h30 à 11h30 | 14h00-17h00 |
| S40   | Lundi 28 septembre 2026    |                                     | 08h30 à 11h30 | /           |
|       | Mardi 29 septembre 2026    |                                     | 08h30 à 11h30 | 14h00-17h00 |
|       | Mercredi 30 septembre 2026 |                                     | 08h30 à 11h30 | 14h00-17h00 |
|       | Jeudi 01 octobre 2026      |                                     | /             | 14h00-17h00 |

Chaque candidat devra convenir de l'heure et date de visite en contactant la personne référente **au plus tard 48h** avant la visite : M. Antoine Le Dorse : 06 46 49 04 11 – [antoine.le-dorse@univ-rennes2.fr](mailto:antoine.le-dorse@univ-rennes2.fr)

Les visites à l'improviste ne sont pas autorisées. Une attestation de visite sera remise par l'acheteur.

### 3.9 – Critères de jugement

Les offres sont analysées et classées en fonction des critères suivants :

| Critère et pondération                                                                                         | Descriptif                                                                                                                                                                                                                                      |
|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <b>1. Qualité technique (50 %)</b>                                                                             | Qualité technique de l'offre                                                                                                                                                                                                                    |
| - Qualité de l'organisation et des moyens proposés pour les prestations de la phase de prise en charge (6 pts) | (organigramme, intervenants mobilisés, charges de travail, planning, livrables)                                                                                                                                                                 |
| - Qualité de l'organisation et des moyens sur site (18 pts)                                                    | - organigramme, encadrement, nombre et profils des intervenants, plannings de présence,<br>- qualifications et expérience du personnel d'encadrement et du personnel d'exécution,<br>- modalités de remplacement,<br>- formations du personnel, |
| - Evaluation et adéquation de la charge de travail évaluée en exploitation courante (10 pts)                   |                                                                                                                                                                                                                                                 |
| - Prise en compte des prestations spécialisées (en interne ou en sous-traitance) (6 pts)                       |                                                                                                                                                                                                                                                 |
| - Adéquation du reporting et des méthodes (4 pts)                                                              |                                                                                                                                                                                                                                                 |
| - Adéquation des moyens techniques, matériels et de communication (5 pts)                                      |                                                                                                                                                                                                                                                 |
| - Adéquation de la procédure d'astreinte (1 pt)                                                                |                                                                                                                                                                                                                                                 |
| <b>2. Valeur financière (40 %)</b>                                                                             | Prise en compte du montant additionnant, sur la période maximale du marché de 4 ans, le montant global et forfaitaire de l'offre et le bordereau des prix unitaires avec la simulation du Devis Quantitatif Estimatif                           |
| <b>3. Performance environnementale de l'offre (10 %)</b>                                                       | Le candidat présente les mesures et actions qu'il prévoit de mettre en œuvre dans le cadre de l'exécution des prestations afin de limiter leur impact environnemental et d'améliorer leur performance environnementale.                         |

Modalités de calcul des notes :

Les sous-critères sont notés : **Sur la pondération.**

Les critères sont notés : **Sur la pondération.**

La note totale est notée : **Sur 100.**

### 3.10 – Tests

Sans objet.

## 4 – Conditions de participation

### 4.1 – Date limite de remise des plis

**Lundi 12 octobre 2026 à 12h00**

### 4.2 – Modalités d'obtention du Dossier de Consultation des Entreprises (DCE)

Conformément à l'arrêté du 22 mars 2019, le DCE est consultable et téléchargeable sur le profil acheteur (PLACE) : <https://www.marches-publics.gouv.fr>

### 4.3 – Dépôt des plis

Les offres seront adressées uniquement sur le profil d'acheteur (PLACE) : <https://www.marches-publics.gouv.fr>

### 4.4 – Capacités

DC1, DC2, références, documents permettant d'évaluer les capacités professionnelles, techniques et financières, déclarations et attestations visés aux articles R2142-1 et suivants du Code de la Commande Publique.

### 4.5 – Délai de validité des offres

Le délai de validité des offres est fixé à 120 jours à compter de la date limite de remise des offres fixée dans le RC.

## 5 – Renseignements complémentaires

### 5.1 – Langue utilisée

Français

### 5.2 – Monnaie utilisée

Euro

### 5.3 – Modalités essentielles de financement et de paiement

Financement sur les ressources propres de l'Université Rennes 2  
Paiement à 30 jours par virement bancaire.

## 6 – Procédures de recours

### 6.1 – Instance chargée des recours

Tribunal administratif  
Hôtel de Bizien  
3 Contour de la Motte - CS 44416  
35044 RENNES Cedex

Courriel : [greffe.ta-rennes@juradm.fr](mailto:greffe.ta-rennes@juradm.fr)  
SIRET : 173 500 059 00014

## 6.2 – Coordonnées du comité consultatif régional

DREETS DES PAYS DE LA LOIRE  
Immeuble Skyline, 22 mail Pablo Picasso - BP 24209  
44042 NANTES Cedex 1

Courriel : [dreets-pdl.ccira@dreets.gouv.fr](mailto:dreets-pdl.ccira@dreets.gouv.fr)  
SIRET : 130 029 283 00012

## 7 – Identification de l'acheteur

**Université RENNES 2**  
Direction des Affaires Financières et Comptables  
Pôle Commande Publique  
Place du Recteur Henri Le Moal - CS 24307 - 35043 RENNES Cedex  
@ : [achatsmarches@univ-rennes2.fr](mailto:achatsmarches@univ-rennes2.fr)  
SIRET 19350937900015

Catégorie : Etablissement public national – Education - EPCSCP

L'acheteur n'agit pas pour le compte d'autres acheteurs.

## 8 – Date d'envoi de l'avis à la publication

10 septembre 2026